



## 15ème législature

<b>Question N° : 41691</b>	<b>De Mme Nathalie Porte ( Les Républicains - Calvados )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Solidarités et santé</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Solidarités et santé</b>
<b>Rubrique &gt; sang et organes humains</b>	<b>Tête d'analyse &gt; Manque de médecins pour les collectes de sang</b>	<b>Analyse &gt; Manque de médecins pour les collectes de sang.</b>
Question publiée au JO le : <b>05/10/2021</b> Réponse publiée au JO le : <b>18/01/2022</b> page : <b>387</b> Date de signalement : <b>14/12/2021</b>		

### Texte de la question

Mme Nathalie Porte alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur le manque de médecins de collecte, nécessaires au bon déroulement des collectes de sang. Elle lui indique que ce manque de professionnels entraîne des annulations de collectes ou des réductions des créneaux horaires, tout ceci dans un contexte plus général où le nombre de poches de sang stockées d'avance n'est pas suffisant. Elle lui évoque des expérimentations où des médecins peuvent être présents en visioconférence, afin de superviser la collecte. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement pour permettre que les collectes de sang puissent se dérouler normalement.

### Texte de la réponse

Le ministère de la santé mesure le rôle essentiel que l'Etablissement français du sang (EFS) joue pour la couverture des besoins en produits sanguins. C'est la raison pour laquelle l'offre de collecte doit être suffisante et être en mesure de répondre aux attentes des donneurs, afin qu'ils puissent effectuer leurs dons sans difficulté. Depuis 2017, pour garantir une offre de collectes, en particulier mobiles, avec un maillage territorial adapté à la répartition des donneurs sur le territoire et dans un contexte de tensions sur la démographie médicale, le personnel infirmier diplômé d'Etat disposant de deux ans d'expérience est autorisé à conduire seul l'entretien préalable au don du sang. Depuis 2019, une modification du cadre réglementaire permet la mise en place des collectes de sang total supervisées par du personnel infirmier, avec l'assistance à distance d'un médecin, sollicité par le personnel par l'intermédiaire d'un équipement vidéo. Ce dispositif de téléassistance médicale en collecte s'est déployé progressivement à compter de novembre 2020 et poursuit actuellement sa montée en charge sur l'ensemble du territoire. Il est remarquable que la crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif sur cette montée en charge. L'évaluation du dispositif, en septembre 2021, montre une bonne adhésion des équipes à ce dispositif et confirme le maintien d'un haut niveau de sécurité pour le donneur. Ces deux réformes récentes permettent l'adaptation des moyens de la collecte de produits sanguins, et contribuent ainsi à la pérennité du système de collecte assuré par l'EFS.